

Appel à propositions du Maroc : Migration et droit international en Afrique

Soutien aux projets de recherche / articles scientifiques par le réseau Migration et Droit International en Afrique, au Moyen-Orient et en Turquie (MEDIAMOT), l'association Clinique Juridique Hijra (CJH) et la Fondation Heinrich Böll Rabat.

Les recherches académiques dans le domaine de migration et droit international sont dominées par des chercheurs du Nord global, qui développent inévitablement des perspectives du Nord. Dans la mesure où des chercheurs du Sud global participant à des projets de recherche, ceux-ci sont souvent financés par l'UE, l'ONU ou d'autres acteurs ayant un agenda politique très spécifique. En raison de la relation étroite entre la recherche académique et l'élaboration des politiques dans ce domaine, ce déséquilibre a un impact négatif sur l'élaboration des politiques.

Le présent appel à propositions vise à permettre à 5 chercheur.se.s académiques africain.e.s basé.e.s au Maroc de contribuer au débat international dans le domaine de migration et droit international. Cela permettra aux académiques africain.e.s résident.e.s au Maroc de poursuivre leur propre programme de recherche, au lieu de mettre en œuvre un programme imposé par l'occident / le Global North.

Nous appelons donc à proposer des projets de recherche qui auront comme résultat un article scientifique qui satisfait les conditions suivantes.

Thème

Le thème des propositions doit concerner migration et droit international. Les deux termes sont interprétés de façon large. Le droit international peut comprendre le droit des réfugiés et de l'asile, les droits humains, le droit humanitaire, le droit du travail, le droit de la famille, le droit commercial, le droit maritime et aérien, le droit pénal, le droit de la nationalité, le droit consulaire et diplomatique, tant que ces questions sont liées à la migration. Des contributions sur des questions de législation nationale, par exemple au Maroc, ou sur les conventions de l'Union Africaine relatives aux migrations sont également possibles. Le terme migration peut inclure les réfugiés et l'asile, la citoyenneté, le regroupement familial, la migration de la main-d'œuvre, la migration interne, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'autres formes de mouvement humain.

La discipline utilisée pour aborder la question des migrations et droit international n'a pas besoin d'être juridique. Ils peuvent également inclure les sciences politiques, les relations internationales, les politiques publiques, la théorie politique, l'histoire, la géographie, la sociologie, l'anthropologie, l'économie, les études de développement, de genre, des migrations ou d'autres disciplines appropriées.

Région

Le réseau MEDIAMOT, l'association Clinique Juridique Hijra et la Fondation Heinrich Böll ont l'ambition de permettre aux chercheurs universitaires d'Afrique, du Moyen-Orient et de Turquie de faire entendre leur voix. Pour des raisons de financement, l'appel actuel est limité aux chercheur.se.s universitaires africain.e.s basé.e.s au Maroc. Pour la même raison, les articles doivent se concentrer sur l'Afrique avec au moins une référence/une compréhension d'impact ou de leçons apprises pour le Maroc. Les chercheur.se.s ne peuvent être payés en MAD que sur un compte bancaire marocain ou par chèque. Un identifiant fiscale marocain est obligatoire pour cela (par exemple à travers le statut autoentrepreneur).

Critères

L'évaluation des propositions portera sur trois éléments

1. La qualité académique de la proposition et du candidat.e ;
2. Diversité : Nous visons un équilibre en ce qui a trait au genre, région et à l'étape de la carrière des candidat.e.s ;
3. Innovation : la valeur de nouveauté du sujet de recherche et de l'approche méthodologique.

Résultats attendus

Le bénéficiaire de la subvention doit rédiger un article capable d'être publié dans une revue académique internationale. Les articles présenteront de nouvelles recherches sur migration et droit international. Elles peuvent concerner un large éventail de disciplines (ci-dessus). Les articles peuvent couvrir divers domaines (ci-dessus). De plus, les contributions peuvent porter sur de nombreuses branches du droit international (ci-dessus).

Les articles doivent comprendre une question de recherche claire, un argument logique et bien organisé et une conclusion. Les données doivent être liées à la question de recherche et à la conclusion. Les idées doivent être présentées de façon claire et cohérente.

Les documents doivent être originaux, non publiés et ne pas faire l'objet d'une publication ailleurs.

Le document doit être terminé pour le 1^{er} novembre 2021. Il doit être d'une telle qualité qu'il puisse être publié dans une revue académique internationale. Entre janvier et novembre 2021 les chercheur.se.s reporteront de manière régulière sur l'état de l'avancement et resteront en contact étroit avec MEDIAMOT, Clinique Juridique Hijra et la Fondation Heinrich Böll Rabat.

Notre offre

Notre objectif est de permettre aux chercheurs et chercheuses universitaires africain.e.s basé.e.s au Maroc de faire entendre leur voix. Nous offrons cinq choses pour rendre cela possible :

1. Honoraire de 60.000 MAD, payés en tranches, qui devrait couvrir la totalité des frais liés à la recherche ;
2. Accès électronique à une bibliothèque universitaire francophone ou anglophone ;
3. Un séminaire à Rabat où les projets de documents seront discutés pendant l'été 2021 ;
4. Un échange régulier avec les experts de MEDIAMOT, Clinique Juridique Hijra et la Fondation Heinrich Böll ainsi que les autres chercheur.se.s du programme ;
5. Et, si le bénéficiaire le souhaite, contact avec un universitaire expérimenté en tant que sparring partner.

Qui peut présenter une proposition ?

Admissibles à une subvention sont

- Chercheurs et chercheuses universitaires africain.e.s basé.e.s au Maroc en début et milieu de carrière ;
- Avec une maîtrise de la thématique et au moins 3 ans d'expérience professionnelle ;
- Les chercheuses féminines et chercheurs des catégories sociales sous-représentés sont encouragés à présenter une proposition.

Comment présenter une proposition ?

Les propositions peuvent être soumises en envoyant, avant le **30 novembre 2020**, cinq documents à l'adresse électronique suivante milametnetwork@gmail.com :

- Résumé (max. 750 mots) abordant les 6 éléments suivants : 1) titre, 2) problème à aborder, 3) question(s) de recherche, 4) méthodes/sources, plan de recherche, 5) structure provisoire, 6) originalité, contribution à la littérature/débat ;
- Échantillon d'écriture comme, entre autres, des publications dans le domaine pertinent, des contributions en ligne, des rapports, des thèses de maîtrise ou de doctorat ;
- Lettre de motivation (max. 2 pages) qui explique comment le candidat répond aux critères de sélection et aux exigences formelles, démontrant la possibilité d'apporter une contribution académique significative et originale dans le domaine de migration et droit international ;
- CV actuel (max. 3 pages) montrant 3 ans d'expérience professionnelle après l'obtention d'une maîtrise ;
- Maîtrise dans une discipline appropriée (p. ex., droit international, science politique, relations internationales, politique publique, histoire moderne, géographie, anthropologie, sociologie, etc.), avec accent sur les questions de migration.

Les propositions incomplètes ne seront pas prises en considération. Les propositions reçues au plus tard le 30 novembre 2020 font l'objet d'un examen complet, mais les demandes ultérieures peuvent être examinées jusqu'à ce que tous les fonds soient dépensés. En cas de besoin de clarification sur certains points dans la proposition le jury contactera les candidat.e.s.

Cet appel est émis par le réseau Migration et Droit International en Afrique, au Moyen-Orient et en Turquie (MEDIAMOT) et Clinique Juridique Hijra en collaboration avec la Fondation Heinrich Böll Rabat – Maroc.

MEDIAMOT est un réseau des chercheur.se.s qui se compose de Naima Baba (droit, Université Hassan II ; Casablanca, Maroc) ; Amanda Bisong (droit, ECDPM, Maastricht, Pays bas) ; Jasmin Lilian Diab (relations internationales, droit, American University of Beirut, Liban) ; Papa Demba Fall (sciences sociales, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal) ; Meltem Ineli-Ciger (droit, Université Süleyman Demirel, Isparta, Turquie) ; Eleni Karageorgiou (droit, Université de Lund) ; Thomas Spijkerboer (droit, études de migration, Université de Lund/Vrije Universiteit Amsterdam).

La Fondation Heinrich Böll est une fondation politique Allemande à but non-lucratif affiliée au parti vert qui a pour mission l'éducation civique et politique en Allemagne et ailleurs.

L'association Clinique Juridique Hijra (hijraclinique.ma) a comme mission principale l'offre de l'assistance légale gratuite aux demandeurs d'asile ainsi que la promotion de la recherche académique dans le domaine du droit de la migration et asile au Maroc.